



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : SIGNATURES DE BAUX  
DEROGATOIRES DURANT LES MOIS DE  
JUILLET ET AOUT 2023 POUR LA BOUTIQUE  
EPHEMERE SISE 25 BIS RUE RAYMOND DU  
TEMPLE**

**DÉCISION N° DM-23-266  
EN DATE DU 20 JUIN 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ; délégué à l'administration générale ;

**VU** la décision DM-23-136 du 16 mars 2023, fixant les tarifs de sous-location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;

**CONSIDÉRANT** les propositions des sociétés « AU FIL DES SIÈGES », « OFILKIKOU », « MIACREA », « ROBERT CLAIRE » et « AURORE GAUTHIER », de louer le local situé 25 bis, rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** : un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ « AU FIL DES SIÈGES » dont le siège est situé 5 rue Ramus à PARIS (75020), représentée par Madame Céline BONTEMPS.

Durée : du lundi 3 juillet 2023 à 11h00 au lundi 10 juillet 2023 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 450 euros ;

⇒ « OFILKIKOU » dont le siège est situé 36 rue Carnot à NOGENT-SUR-MARNE (94130), représentée par Madame Caroline MENCZYK.

Durée : du lundi 10 juillet 2023 à 11h00 au lundi 17 juillet 2023 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 450 euros ;

⇒ « MIACREA » dont le siège est situé 20 rue du grand noyer – bâtiment C à BRIE COMTE ROBERT (77170), représentée par Madame Marion BOUNIOL.

Durée : du lundi 17 juillet 2023 à 11h00 au lundi 24 juillet 2023 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 450 euros ;

⇒ « ROBERT CLAIRE » dont le siège est situé 10 rue Fernand Forest à GAGNY (93220), représentée par Madame Claire ROBERT.  
Durée : du lundi 21 août 2023 à 11h00 au lundi 28 août 2023 à 10h00,  
Montant du loyer charges comprises : 400 euros ;

⇒ « AURORE GAUTHIER » dont le siège est situé 13 rue Dohis à VINCENNES (94300), représentée par Madame Aurore GAUTHIER.  
Durée : du lundi 28 août 2023 à 11h00 au lundi 4 septembre 2023 à 10h00,  
Montant du loyer charges comprises : 400 euros ;

**D'INSCRIRE** ces recettes au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de l'administration  
générale, de la sécurité publique et des affaires  
patriotiques,

***Signé***

**Eric BENSOUSSAN**